

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 18 Février 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB  
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -  
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M.  
AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S.  
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA  
- G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL - 2019 - 013 : « Compte de gestion 2018 - AFUL de la rue Renoir »**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12,

**Vu** le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2018,

**Vu** le compte administratif 2018 - Budget AFUL de la rue Renoir - présenté par Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources du 14 février 2019,

**Délibère, et,**

**Approuve** le compte de gestion 2018 du budget AFUL de la rue Renoir dont les résultats s'établissent comme suit :

Page 1 / 2

DEL – 2019 - 013

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	45 125,31 €	0,00 €	45 125,31 €
DEPENSES	106 690,69 €	0,00 €	106 690,69 €
	=	=	=
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 61 565,38 €	0.00 €	- 61 565,38 €
	+	+	+
REPRISE DU RESULTAT N-1	88 895,09 €	0.00 €	88 895,09 €
	=	=	=
RESULTATS DE CLOTURE 2018	27 329,71 €	0.00 €	27 329,71 €

**Déclare** que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

**Dit** que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2018 du budget AFUL de la rue Renoir.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "PRIO".

Philippe RIO

Vote : *À l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

Transmis au contrôle de légalité le : 12 MARS 2019